JANVIER 2022

SPECIAL - PIERRY -

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

DANS CE NUMÉRO

L'EDITO DU MAIRE	Page 2
VOEUX DU MAIRE	Page 3
SITUATION TRAVAUX	Page 4
PARTICIPATION CITOYENNE	Page 5
VIE DE LA COMMUNE	Page 6-7
VIE DE NOS ECOLES	Pages 8-9
PERISCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE	Page 10-11
CONCOURS MAISONS FLEURIES	Pages 12- 13
VIE DE LA COMMUNE	Page 14
ASSOCIATIONS	Pages 15-16
INFOS PRATIQUES	Page 17
DROIT DE REPONSE	Page 18
EXPRESSION DE L'OPPOSITION	Page 19
ETAT CIVIL EXPOSITION CRÊCHES NUMEROS UTILES	Page 20

BONNE ANNÉE 2022 !

L'EDITO DU MAIRE

Chères Pierrytières, Chers Pierrytiers,

La porte du temps s'est refermée sur l'année 2021.
Une année bien difficile avec une météo bien étrange, des situations délicates à vivre et gérer avec la pandémie qui nous a, toutes et tous, marqués tout au long de cette année.
Mes pensées s'adressent aux familles et proches des malades mais aussi et surtout, envers à celles et ceux qui ont perdu un parent, un ami ...

Nous avons une pensée pour Eric Collinet, Président de l'Entente sportive, avec qui nous avions travaillé sur le dossier du stade municipal et plus particulièrement du terrain de football. Il était ravi de voir la Municipalité donner vie à ce projet ambitieux qui va permettre aux équipes et à nos enfants d'avoir un magnifique terrain et susciter des rêves et vocations de devenir le prochain grand joueur. Il n'aura malheureusement pas la chance de voir les travaux s'achever. Je suis certain que lors de l'inauguration et du premier match à Pierry, les 21 et 22 mai, il sera présent à nos côtés.

2021 a également été l'année de la relance de la vie de notre village par la nouvelle municipalité élue en novembre 2020. Les commissions se sont installées pour travailler sur les projets qui étaient présentés pendant la campagne électorale; les premières réalisations interviendront en 2022.
Notre action s'est également portée sur la fin du programme de voirie engagé dès 2019.

Je voudrais remercier pour leur patience les riverains des diverses rues qui ont été impactées, et plus spécialement ceux de la rue Jean Jaurès qui ont connu des nuisances pendant deux ans. Poussière, boue, bruit, rien ne vous aura été épargné mais le résultat est là aujourd'hui, dans cette rue comme dans les autres rues de Pierry.

Mais 2021 restera marquée comme l'année où les élus et les personnels ont dû tout mettre en œuvre pour assurer les services à la population, répondre aux impératifs des protocoles sanitaires qui se sont succédé. Maintenir l'accueil des scolaires et de vos enfants au périscolaire et extrascolaire n'a pas été une chose facile et je tiens à saluer le professionnalisme de nos équipes qui ont été présentes et réactives au quotidien.

Certaines manifestations n'ont pu se tenir en raison de la pandémie.
Le repas des Séniors organisé par la municipalité a dû être annulé et il le sera, malheureusement, encore cette année.
La classe de neige de 2021 n'a pu avoir lieu et il en sera, hélas, de même en 2022 malgré les efforts de l'école et de la Mairie dans cette affaire.

A chaque fois, nous essayons de mettre en place une solution alternative car notre attachement à ces traditions est fort et c'est toujours difficile pour nous de devoir mettre entre parenthèses des moments de joie et de partage.

Dans quelques jours, nous bâtirons le budget de cette année 2022, un budget ambitieux comme toujours, et dont vous aurez une présentation complète dans le bulletin d'avril. Nous espérons que la crise sanitaire s'évaporera et laissera toute la place nécessaire à la réalisation des projets qui nous tiennent à cœur.

2022 sera une année sans cérémonie de vœux, comme dans la quasi-totalité des communes et villes de France. Aussi dans les lignes à venir je viens vous présenter les miens et ceux de la Municipalité.

Eric PLASSON, Maire

Voeux du Maire

Chères Pierrytières, Chers Pierrytiers,

Chaque année à Pierry, il est d'usage que le Maire et la Municipalité convient à la cérémonie de vœux les personnels, équipe éducative, associations, entreprises, partenaires publics et privés, les représentants de la société civile et les nouveaux habitants arrivés dans la Commune au cours de l'année pour échanger nos vœux et également faire un point sur l'année écoulée et celle à venir.

Le Département et la Région venaient également nous faire part de leurs actions, tout comme les élus nationaux et Madame La Sous-préfète, en fonction de leur disponibilité.

Cette année, c'est à nouveau dans un contexte tout autre que je viens m'adresser à vous.

En mon nom, au nom de la Municipalité et de nos personnels, je vous souhaite à toute et tous une excellente année 2022. Je ne formule que deux vœux mais qui me paraissent essentiels pour tous.

Mon premier vœu sera celui de la Santé pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. Cette santé mise à mal depuis mars 2020 et dont on ne connaît pas la date de retour. Il est vrai que pour nous, adultes, il est difficile de vivre avec cette pandémie, mais cela est encore plus difficile pour les enfants et nos aînés.

Chaque jour est un pas vers la liberté et la fin des protocoles mais le bout du tunnel semble bien loin pour beaucoup d'entre nous. Saluons aussi le travail des soignants qui ont été en première ligne et qui ont pu accomplir cette campagne de vaccination massive de la population.

Une pensée à nouveau pour celles et ceux qui nous ont quittés. Les disparus restent dans notre cœur et notre mémoire pour toujours, même si la mort d'un être cher est très difficile à admettre.

Mon second vœu sera celui du «Bien vivre à Pierry»

Face à cette crise sanitaire qui est installée depuis près de deux ans, nous avons rencontré des situations difficiles où nous n'acceptons pas toujours les idées des autres et où l'individualisme prime parfois sur le collectif.

C'est par la tolérance et le civisme qui doit animer chacun de nous pour atteindre un cadre de vie où chacun se reconnaît et reconnaît les autres, que nous y parviendrons.

Nous regrettons de voir certains propos tenus anonymement sur les réseaux sociaux, qui ne sont nullement constructifs mais ont pour seule finalité de critiquer l'action de la majorité municipale, de fustiger tel ou tel élu, allant même jusqu'à atteindre les personnels de la commune.

Ceci n'est pas acceptable et ce vœu de «Bien vivre à Pierry» est vraiment essentiel pour construire un véritable cadre de vie.

Alors les petits gestes du quotidien prennent toute leur valeur : le bruit vis à vis du voisinage, le respect du Code de la route, la propreté dans la rue, dans les espaces publics et même pour nos amis à quatre pattes dont on ne doit oublier de ramasser les déjections ...

Les exemples sont multiples et les efforts à faire sont minimes au regard du confort de vie que l'on peut trouver en les respectant.

Alors, j'espère que 2022 sera l'année de la construction de projets pour le bien-être de la population et que, si sujet il y a lieu d'évoquer avec la Municipalité, que chacun puisse venir en débattre lors des permanences tenues par les élus.

Deux vœux cela peut paraître bien peu, mais je puis vous assurer que, si le but est atteint, notre vie au quotidien sera transformée.

Bonne et heureuse année à toutes et tous !

Eric PLASSON, Maire

SITUATION DES TRAVAUX

En décembre dernier, s'est achevé, par l'aménagement et la réfection de la Place Henri Leblanc, le programme voirie qui avait débuté au mois d'août 2019 par la rue Gambetta. Ainsi, après deux années et demie, les rues Gambetta, Choisel, Cazotte, Egalité, Fraternité, Léon Bourgeois, Liberté, Jean Jaurès et Pasteur, l'Allée du Cubry et l'Allée du frère Jean Oudart et l'allée de la Vieille Ferme ont fait l'objet du renouvellement de la couche de roulement.

Certaines rues ont connu de nouveaux aménagements, telle la rue Léon Bourgeois avec la suppression des gendarmes couchés à la demande de la Communauté d'Agglomération pour protéger les suspensions des Bus Mouvéo et la mise en place d'écluses pour faire ralentir et maintenir la vitesse. A la demande de la crèche, « le Jardin des Galipes », un arrêt minute a été créé.
Rue Pasteur, un trottoir, protégé de la circulation routière, a été réalisé pour rejoindre la zone d'activité Saint Julien.

Place Henri Leblanc, après la mise en place de cédez le passage, il nous a, à plusieurs reprises, été demandé des panneaux stops. Au cours du nouvel aménagement, cette demande a donc été prise en compte. Les trois places de stationnement sont conservées et de la verdure va agrémenter cette place.

Conscients que ces travaux vous ont fait subir bien des désagréments, mais ils étaient nécessaires pour l'amélioration du cadre de vie de chacun, nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Ce *chantier de voirie étant achevé, une réflexion sera menée ultérieurement afin de poursuivre sur d'autres rues.*

Gérard TRIBOY, Adjoint

PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.
Ce dispositif consiste en l'installation d'une chaîne de vigilance locale, avec la participation des habitants et la désignation de « citoyens vigilants » aux fins de faire vivre la solidarité de voisinage et de développer un comportement dit « de sécurité partagée ».

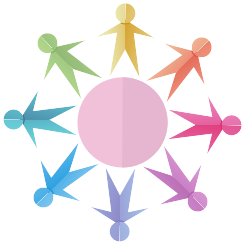

Les résidents de quartier pourront signaler au citoyen vigilant les faits qui ont attirés leur attention et qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Police Nationale afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.

Ce dispositif ne se substitue pas à l'action de la Police Nationale et, dans ce cadre, les citoyens vigilants, comme la population, ne doivent pas utiliser les modes d'actions des forces de sécurité de l'État ni exercer des prérogatives dévolues à celles-ci.
Encadrée par la Police Nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Un tel dispositif a été mis en place à Pierry en 2015 et une convention entre le Sous-Préfet, le Commissaire de Police et le Maire a été signée le 9 juillet.
Le village avait été divisé en secteurs avec un citoyen vigilant à la tête de chacun. Un référent citoyen ou référent local avait été désigné mais pour diverses raisons (départs hors de la commune, convenances personnelles...) la structure s'est retrouvée en sommeil.

La nouvelle municipalité a souhaité relancer cet outil en cooptant des citoyens vigilants.
Au nombre de 7, ils ont en charge un secteur du village et l'un d'eux a été nommé citoyen référent qui devient, avec le Maire, l'interlocuteur privilégié auprès des forces de l'ordre pour tout ce qui touche à la sécurité publique.

Ces citoyens vigilants pourront se présenter à vous à partir du mois de mars afin que vous sachiez à qui vous adresser si vous avez à signaler un problème lié à la sécurité des personnes et/ou des biens. Ils seront porteurs d'une accréditation de la Mairie portant le logo de la participation citoyenne.
Vous pouvez, d'ors et déjà, utiliser l'adresse mail: pcitoyenne.pierry@gmail.com

Françoise SOL, Adjointe

COLIS DE FIN D'ANNÉE DES AÎNÉS

Nous pensions renouer avec le goûter des Anciens au cours duquel leur était remis le colis de Noël mais, cette année encore, nous avons dû l'annuler.
Des membres du Conseil Municipal et de nombreux bénévoles se sont donc rassemblés à la salle des fêtes le mercredi 15 décembre et, masqués, ont confectionné 160 colis qu'ils sont allés distribuer aux Seniors du village, par groupe de deux.

Merci à eux tous pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

J'en profite pour rappeler que le colis de Noël est offert par la Mairie aux personnes de plus de 70 ans qui résident effectivement à Pierry.

Françoise SOL, Adjointe

VOEUX AU PERSONNEL

C'est une tradition depuis 2014 : le Maire et le conseil municipal convient tous les collaborateurs de la Mairie le vendredi précédant Noël pour un cocktail dînatoire.

Au cours de cette soirée, chacun se voit remettre un petit présent par la Municipalité pour marquer la reconnaissance des élus et, à travers eux, de toute la population, pour les remercier de leur action au cours de l'année, d'avoir soutenu et participé à la mise en œuvre de la politique municipale dans leur domaine respectif.

Même si l'exercice était plus compliqué cette année avec le protocole sanitaire, nous avons tenu à rendre hommage au travail accompli par nos collaborateurs au cours de cette soirée en leur honneur.

Je renouvelle, en mon nom et en celui de la Municipalité, mes sincères remerciements à chacune et chacun pour son action au sein de l'équipe et leur renouvelle tous mes vœux pour 2022.

Eric PLASSON, Maire

VIE DE NOS ÉCOLES

Départ…

Vendredi 3 décembre 2021, Madame Françoise RENAULT a été mise à l'honneur à l'occasion de son départ à la retraite.
Après une belle carrière dans l'Éducation Nationale, Madame RENAULT n'a pas effectué cette rentrée scolaire en septembre 2021, pour cause de vacances prolongées… en retraite !
Madame RENAULT a enseigné 18 ans au sein de l'école maternelle de PIERRY. Elle a également assuré les fonctions de direction au cours de ces dernières années.
Favoriser le bien-être des enfants était son credo. Leur donner le goût d'apprendre son leitmotiv.
Monsieur le Maire a souligné son implication au sein de l'école maternelle et son entière collaboration avec l'équipe municipale.
Des présents lui ont été remis pour la remercier et lui souhaiter de belles grandes vacances !
Nombreux sont les enfants et les parents qui garderont en mémoire son sourire et son professionnalisme.

… et arrivées.

Deux nouvelles enseignantes ont pris leurs fonctions à la rentrée de septembre : Madame Anaïs BEAURAIN pour la classe de moyenne section et grande section – elle est également nommée pour les missions de direction – et Madame Marie-Laure ROBILLARD pour la classe de petite section et moyenne section.

L'équipe d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) est inchangée.
Pour la classe des enfants de moyenne et grande sections Madame Sylvie COLLINET est présente, et Madame Fanny COUSIN pour la classe des enfants de petite et moyenne sections.
Au sein de l'école élémentaire, l'équipe pédagogique est la même que celle de l'année passée : Madame Nathalie LECERF en CP, Madame Karine MARCHAND en CE1 (également directrice), Madame Sonia NOGUEIRA en CE2 et Monsieur Geoffrey FARGET en CM1/CM2.

Souhaitons à tous, enseignants, enfants et parents, une belle continuation de cette année scolaire, malgré le contexte sanitaire toujours prégnant.

Blandine VIÉ-FORBOTEAUX, Adjointe

VIE DE NOS ÉCOLES

FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS

Comme à son habitude, pour les fêtes de fin d'année, la municipalité de PIERRY a gâté les enfants des écoles : une séance de cinéma et un goûter ont été offerts à tous.

Les classes de l'école maternelle se sont rendues le lundi 13 décembre 2021 au cinéma d'EPERNAY « Le Palace ». Les enfants ont assisté à la projection Petits contes sous la neige, sept contes aux graphismes différents et enchanteurs.

« L'entraide et la créativité étaient au rendez-vous dans ce programme de sept courts métrages. D'une montagne enneigée en passant par une mer étoilée, d'une ville tranquille à un océan agité, les héros de ces films ont transporté les enfants dans leurs histoires joyeuses et poétiques, pour la plupart empreintes d'une magie toute hivernale. »

Les enfants des classes de l'école élémentaire se sont rendus au cinéma le jeudi 16 décembre 2021. Ils ont visionné le dessin-animé Encanto, la fantastique famille Madrigal.

« Dans un mystérieux endroit niché au cœur des montagnes de Colombie, la fantastique famille Madrigal habite une maison enchantée dans une cité pleine de vie, un endroit merveilleux appelé Encanto. L'Encanto a doté chacun des enfants de la famille d'une faculté magique allant d'une force surhumaine au pouvoir de guérison. Seule Mirabel n'a reçu aucun don particulier. Mais lorsque la magie de l'Encanto se trouve menacée, la seule enfant ordinaire de cette famille extraordinaire va peut-être se révéler leur unique espoir… »

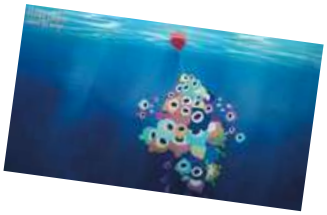

Les mesures sanitaires ont été respectées et maintenues du début jusqu'à la fin des sorties.

Les enfants se sont rendus au cinéma d'EPERNAY en prenant des bus d'une compagnie de transport privée. Dans la salle de cinéma, les classes étaient séparées et les enfants assis à distance des uns des autres (et masqués pour les 6 ans et plus).

Le vendredi 17 décembre 2021, avant les vacances, les enfants des classes de maternelle, de CP et de CE1, ont reçu la visite du Père-Noël.

Un goûter et une boîte-surprise remplie de douceurs sucrées ont été distribués à tous les enfants pour leur souhaiter de belles vacances !

Malgré ces contraintes sanitaires, les « sorties ciné » et les présents ont été grandement appréciés par tous.

L'instant de quelques heures ils ont pu profiter de moments de partage avec leurs camarades, leurs institutrices et instituteur.

Blandine VIÉ-FORBOTEAUX, Adjointe

MERCREDIS RÉCRÉATIFS

La dernière période des mercredis récréatifs, de novembre à décembre 2021, avait pour thème « Arts et Culture ». Les enfants ont pu laisser libre cours à leur imagination et devenir momentanément des artistes.
Des activités créatives et des sorties leur ont été proposées afin de développer leurs compétences en lien avec l'art visuel, l'art du son, l'art du langage et du spectacle.
Les enfants ont ainsi pu fabriquer des instruments de musique, des masques, peindre « comme VAN GOGH ou PICASSO », confectionner des cartes pop-up (carte avec un pliage papier en 3D permettant de mettre en volume des formes ou des illustrations).

Ils ont aussi pu profiter d'un atelier lecture, une sortie au cinéma, et une autre au Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie régionale d'EPERNAY (avec une visite adaptée pour chaque groupe d'âge d'enfants).

Le dernier mercredi a été l'occasion pour les enfants de « monter sur scène » au cours d'un spectacle afin de clôturer cette période récréative.

L'équipe d'animation a su mettre en lumière l'artiste qui sommeille en chaque enfant !

L'équipe d'animation et Blandine VIÉ-FORBOTEAUX, Adjointe

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DÉCEMBRE 2021

Lors des vacances du 20 au 24 décembre 2021, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a ouvert ses portes pour accueillir une vingtaine de petits lutins et leur faire profiter d'une semaine de fête !
L'équipe d'animation leur a proposé des activités créatives, du bricolage, des jeux afin de les faire patienter et d'attendre l'arrivée du « bonhomme rouge avec une grande barbe blanche ».

Pour terminer cette belle semaine, un spectacle a été donné, le vendredi 24 décembre, par l'autrice-conteuse Kristel LE CHANTOUX (« Le grenier des hiboux »).
Cette artiste, qui crée et réalise ses propres représentations, a enchanté les enfants en contant l'histoire La clé de l'atelier. Les enfants l'ont suivie à la recherche de la clé de l'atelier du Père-Noël.
Rire et bonne humeur étaient au rendez-vous !
Chacun est même reparti avec un cadeau : un objet en bois fabriqué par l'artiste.

L'équipe d'animation - Cyrille BUCHART, Sylvie COLLINET, Fanny COUSIN, Mélanie LEROY et Elodie SAHRI – a, une fois de plus, enjolivé les vacances des enfants !

Des places sont encore disponibles pour les prochains mercredis récréatifs et/ou accueils de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires.
Pour tous renseignements, contacter le secrétariat de Mairie au 03.26.54.03.15 ou par mail : urbanisme.pierry@orange.fr .

L'équipe d'animation et Blandine VIÉ-FORBOTEAUX, Adjointe

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La remise des prix du Concours des Maisons Fleuries de Pierry s'est déroulée le mercredi 8 décembre 2021.
Avant de proclamer les résultats, j'ai voulu remercier les bénévoles qui nous ont aidés, tant au printemps qu'à l'automne, à embellir le village en assurant les plantations des fleurs qui garnissent les différents bacs répartis dans Pierry.
Certains ont également fait partie du jury du Concours de cette année dont les résultats, sur 250 points possibles, sont les suivants :

Nom	total	place
M. et Mme Claude Bagnost	**213**	1
M. et Mme André Brun	**213**	1
M. et Mme Francis Monvoisin	**178**	3
M. et Mme JM Marcou	**175**	4
M. et Mme Bruno Husson	**174**	5
M. et Mme Marcel Olesko	**173**	6
Mme Danna Target	**170**	7
M. et Mme Michel Maingre	**167**	8

A la suite de ce Concours, il a semblé nécessaire au Groupe Fleurissement d'en écrire un règlement qui a été proposé et voté à l'unanimité au cours de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre.

Françoise SOL, Adjointe

RÈGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DE PIERRY

Article 1 : Objet du Concours

La commune de Pierry organise tous les ans, un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires ainsi qu'aux commerces, restaurants et entreprises qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de la ville.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante, même les allées privées.

Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo ou filmées. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse ou sur internet.

Sauf avis contraire déclaré en mairie, tous les habitants peuvent participer au concours des maisons fleuries.

La participation à ce concours est gratuite

Article 3 : Composition du jury

Le jury sera composé de membres du Conseil municipal et de bénévoles. Les membres du Conseil et du jury s'interdisent de prendre part à titre personnel au dit concours. La qualité de membre du jury du concours communal est assurée bénévolement.

Article 4 : Passage du jury

Deux passages sont organisés : le 1er pour sélectionner les maisons qui participeront et le 2ème pour les classer.

La sélection est effectuée par le jury pendant la période du 15 juin au 15 septembre, à raison de deux passages dont les dates sont volontairement indéterminées.

Article 5 : Critères de notation

Les éléments d'appréciation du fleurissement sont basés sur les critères suivants : la masse florale (proportionnelle aux tailles de jardins, balcon...), la diversité et la rareté des fleurs et végétaux, la qualité et l'entretien des plantes et de l'espace, l'harmonie et le contraste des couleurs, des volumes ainsi que l'aménagement du fleurissement, l'originalité, la créativité, l'esthétique générale (vue d'ensemble pour les piétons, cyclistes, ...)

1. Harmonie des couleurs
2. Densité du fleurissement
3. Originalité, diversité et choix des plantes
4. Répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison, de l'immeuble ou du jardin
5. Entretien général et propreté.

Les membres du jury sont seuls juges, leur(s) décision(s) sans appel.

Article 6 : Palmarès

À l'issue de la tournée du jury, un classement est établi. Celui-ci est rendu public lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui a lieu en fin d'année.

Article 7 : Prix

Un prix et une plante seront remis aux huit premiers du classement de l'année.

Le barème des prix sera fixé par délibération du Conseil municipal et révisé en cas de besoin

Ils sont remis lors d'une cérémonie officielle.

Article 8 : Report ou annulation du concours

La ville de Pierry se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

CIMETIÈRE

Des déjections canines ayant été constatées sur plusieurs tombes dans le cimetière nous vous rappelons l'article 9 du règlement intérieur du cimetière :

Article 9
Compte tenu de la spécificité des lieux, l'entrée de cimetière sera interdite aux gens ivres, aux marchands ambulants, enfin à toute personne qui ne serait pas vêtue décemment. Les adultes sont responsables du comportement des enfants qui les accompagnent.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Les propriétaires doivent s'assurer qu'aucune déjection canine ne souillera le cimetière.

Les cris, les chants, sauf en hommage funèbre, les conversations bruyantes et les disputes sont interdits à l'intérieur du cimetière. Les personnes admises dans le cimetière ainsi que les ouvriers y travaillant qui ne s'y comporteraient pas avec toute la décence et le respect dus à la mémoire des morts ou qui enfreindraient quelqu'une des dispositions du règlement seront expulsés par la police sans préjudice des poursuites de droit.
La discrétion est exigée pour tout utilisateur de téléphone portable dans l'enceinte du cimetière.

Francine LEBERT, Conseillère déléguée

11 NOVEMBRE

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Élus, représentants des associations, enseignants, parents et enfants de nos écoles étaient présents pour rendre hommage aux victimes de la « Grande guerre », sans oublier les victimes civiles et militaires de tous les conflits.
Nous avons rendu hommage aux militaires tombés en opération en cette année 2021 et salué leur courage et dévouement à la patrie.
Ensuite les enfants de nos écoles ont entonné « La Marseillaise », accompagnés par les participants à cette commémoration.

Hommage à Éric COLLINET

Le club de football PIERRY-MOUSSY-CHAVOT est en deuil, il a perdu son Président !
Éric COLLINET était un dirigeant très impliqué, à l'écoute de tous. C'était devenu un ami.

Que de tristesse pour ses enfants, Pauline et Romain, son épouse Dominique.
Éric allait avoir 58 ans et était ouvrier vigneron.

Éric était un très grand passionné de football ; natif de PIERRY, Éric est passé par l'école de football de PIERRY, et s'est dirigé assez vite vers l'arbitrage, jusqu'à devenir responsable des arbitres marnais.

Au fur et à mesure des années, il prit de plus en plus de responsabilités jusqu'à devenir secrétaire général du district.
Il était très dévoué et très engagé au bureau et sur le terrain pour le football local et marnais.
Il était agréable à côtoyer et aimait bien blaguer avec ses amis footeux.
Il sera très regretté et déjà il nous manque.

Sa dernière préoccupation était le terrain de foot de PIERRY, ce projet devrait être terminé au printemps prochain.

Il faisait partie d'une famille de footeux, puisque son père ROGER (disparu bien trop tôt) a commencé dans les années 70 à la naissance du club, comme dirigeant de la 1ère équipe féminine du club.
Sa mère MONIQUE s'occupait des équipements des joueurs, lavage des maillots etc,.. et a tenu la buvette pendant plus de 10 ans.
Puis c'est sa sœur VÉRONIQUE qui a pris le relais pendant plusieurs années, et sa 2ème sœur CORINNE qui était aussi dirigeante et membre du bureau.
Toute la famille participait activement aux soirées à la salle des fêtes et autres manifestations.

Le club reconnaissant adresse à toute la famille ses très très sincères condoléances.

Le club de football PIERRY-MOUSSY-CHAVOT

LES SARMENTS ARGENTÉS DE PIERRY

L'association a, de nouveau, ouvert ses portes au début du mois de septembre après 18 mois d'inaction… au grand bonheur de ses adhérents fervents du lundi après-midi, heureux de se retrouver enfin.
Dès la reprise, le bureau s'est empressé de proposer des activités et des sorties.
La première de celles-ci s'est effectuée dans le cabaret très sympathique « Belle Époque » à Briquemesnil-Floxicourt dans le département de la Somme.
En novembre, a eu lieu une journée Beaujolais ; un repas et un après-midi divertissant avec chanteuse et animation ont été organisés à la satisfaction générale.
D'autres sorties avaient été envisagées : la fête des harengs à Dieppe et un marché de Noël à Amiens mais en raison du désintérêt apparent sans doute lié à la conjoncture sanitaire, entre autres, beaucoup de personnes ont préféré s'abstenir.
Pour l'année 2022, notre assemblée générale est prévue le 24 janvier à 17h30 à la salle des fêtes.
Elle est susceptible d'être annulée si les directives gouvernementales l'imposent.
Une coupe de Champagne sera servie avec la galette des rois à tous les présents.
A cet égard, il est important d'informer toutes les personnes de Pierry et des alentours que la salle des fêtes leur est ouverte ledit jour.
Le bureau a commencé à travailler sur des sorties 2022 de deux jours ou d'une journée et la possibilité d'un voyage à l'étranger d'une semaine est en cours d'étude.
Pour terminer, il convient de préciser que le séjour d'une semaine en Bulgarie prévu en juin 2020 a été annulé et a fait l'objet d'un remboursement aux intéressés.

Le Président, Joël LALIN, et les membres du bureau

LES LOISIRS DE L'ÂGE D'OR

Je souhaite à tous les adhérents, au bureau ainsi qu'à tous les pierrytiers et pierrytières une excellente Année 2022.
L'année 2021 aura été marquée une nouvelle fois par l'épidémie de Covid 19 qui nous aura empêchés de faire nombre de sorties et d'activités qui, j'espère, pourront se concrétiser au cours de cette nouvelle année.
Nous en avons prévu plusieurs, entre autres une sortie en baie de Somme ainsi qu'une soirée Années 80 et plusieurs autres que nous vous communiquerons.
Nous avions aussi prévu de faire l'assemblée générale début février mais, vu l'importance de la pandémie, celle-ci est reportée ultérieurement.
Nous avons dû fermer le club du mercredi respectant par ailleurs les consignes préfectorales.
Je sais combien le club du mercredi est important pour beaucoup d'entre vous, croyez bien que j'en suis le premier désolé; j'espère de tout cœur que la situation s'améliore pour vous retrouver toutes et tous en pleine forme et surtout en bonne santé.
Je tiens à préciser que le club accueille toutes les personnes désireuses de se divertir dans une ambiance conviviale qu'elles soient de Pierry ou non.
En attendant de vous retrouver prochainement, je vous renouvelle tous mes bons vœux pour 2022 ainsi qu'à vos proches.

Bruno DELIÉRE, Président

Agence Postale Communale

Lundi au vendredi
de 9H00/12H15

Téléphone :
03 26 56 30 61

La boîte aux lettres se trouve rue Cazotte, à côté du Chai.

Levées du courrier:
12h du lundi au samedi

Heure Limite de dépôts pour un départ le jour même:

Lettres et petits objets 12H

Dépôts Colissimo 12H

Dépôts Chronopost 12H

Passeport biométrique et carte nationale d'identité

A établir dans les mairies équipées de station d'enregistrement des données personnelles (EPERNAY, Place Bernard Stasi ou BLANCS COTEAUX)

Urbanisme

Dossier à retirer auprès du secrétariat de mairie

Élections

Inscriptions possibles toute l'année sur service-public.fr

Journées Ramassage Déchets

Lundi Matin :
déchets ménagers/
déchets BIO

Jeudi Matin :
En alternance
sac jaune ou bleu

Ouverture secrétariat Mairie

Du lundi au Vendredi
de 9h à 12H
et l'après-midi sur RDV
au 03 26 54 03 15
Fermé Mercredi
Après-midi

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.
Pour voter lors de l'élection présidentielle, vous pouvez donc vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars (en ligne) ou jusqu'au 4 mars (par formulaire à imprimer, ou sur place à la mairie).
Seules les personnes se trouvant dans une situation particulière ont un délai supplémentaire.
Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.
Toutes les cartes électorales devraient être renouvelées au début de l'année 2022.

Dates des élections 2022

Présidentielle: les 10 et 24 avril

Législatives: les 12 et 19 juin

LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Règles de stationnement : Depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants avec une amende à 135€. Liste des stationnements très gênants sur l'article R417-11 du Code de la route.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.
La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578.

SUITE AUX PROPOS DE L'OPPOSITION

Soucieux de la liberté d'expression de chacun, nous avons publié dans le précédent numéro de notre bulletin municipal, l'article rédigé par la liste d'opposition qui bénéficie d'une page entière dédiée.
Aussi, la majorité municipale représentée par le Maire tient à apporter quelques explications et corrections à ces propos purement critiques, et ce dans les mêmes conditions.

En premier lieu, il est absolument normal que le directeur de la publication, en l'occurrence le Maire, demande à chacun sa contribution au bulletin municipal, ceci afin de pouvoir construire une maquette qui est le document de travail pour la commission à venir.

Sur l'existence même des commissions:
Il est regrettable de voir que des élus méconnaissent le fonctionnement d'une collectivité et n'aient comme seule référence que le Larousse.
Nous nous en tiendrons, comme le veut la Loi, au Code général des collectivités territoriales qui précise, en son article L2122-22, la possibilité de créer, au sein du conseil municipal, des commissions qui sont destinées à améliorer le fonctionnement du conseil dans le cadre de la préparation des décisions et délibérations. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires, elles peuvent émettre des avis et formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.
La consultation de la commission n'a aucun caractère obligatoire et ne saurait engager le conseil municipal dans ses choix.
Il appartient donc à chaque responsable de commission, en cas de besoin, de réunir cette dernière dès lors que des projets sont à définir ou de soumettre les dossiers en mesure d'être étudiés. Ceci ne peut se faire qu'avec un travail en amont qui peut être réalisé en bureau du Maire et des adjoints.

Sur cette première année de mandat sous la nouvelle majorité, l'essentiel de notre action a porté sur la gestion de la crise sanitaire et les travaux de voirie qui s'étaient interrompus en juillet 2020.
La commission voirie a été réunie et l'ensemble du projet a été présenté en janvier 2020. Il s'agissait d'une présentation puisque voté en 2019. On ne peut remettre en cause des contrats actés, la vie de la commune ne s'arrête pas à chaque élection, même si certains ont envisagé, à une époque, de transformer le marché public attribué à Eurovia.
Un marché public notifié doit être réalisé dans les conditions prévues au contrat.

Sur l'aspect décisionnel des choses, il me paraît important de rappeler que toutes les décisions du Maire, prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal, font l'objet d'une notification à l'assemblée et que les travaux et commandes n'entrant pas dans la délégation du Maire sont prises par l'assemblée.

Il est certain que sous ma mandature, actuelle et comme celle de 2014 à 2020, aucune commande, de biens ou services ou de travaux, n'a été faite par une personne n'ayant pas pouvoir pour le faire. Certaines mandatures ont pu dévier de cette ligne de conduite imposée par le Code de la commande publique, puisque certains élus sans la moindre délégation à cet effet ont pu passer commande de travaux.

J'espère que ces éclaircissements apporteront, à toutes et tous, les informations nécessaires pour la transparence de la vie de la commune.

S'agissant, pour terminer, de la composition des commissions, la représentation de l'opposition est assurée dans chaque commission. Il serait préférable de la voir y apporter des idées plutôt que de critiquer ceux qui travaillent et s'investissent au quotidien.

Majorité municipale de Pierry

Chères Pierrytières, chers Pierrytiers,

Nous profitons de ce début d'année pour vous présenter nos vœux les meilleurs en espérant que le millésime 2022 soit meilleur que les précédents, qu'il vous apporte la joie et la santé et surtout que l'on sorte de ces pénibles moments de crise sanitaire.
Nous pensons également à toutes celles et ceux qui sont peinés par la perte d'un être cher et leur souhaitons de tout cœur beaucoup de force et de courage pour cette nouvelle année.

Quant à l'activité municipale, comme nous nous y sommes engagés, nous continuerons à accomplir notre mission avec passion en étant à votre écoute et vous avez été nombreux à nous encourager à poursuivre en ce sens.

Dans les semaines à venir, les orientations budgétaires seront présentées et nous espérons pouvoir intervenir dans un souci constructif pour remonter vos interrogations.

Nous vous remercions et en profitons pour vous confirmer que notre objectif « mieux vivre ensemble » sera toujours au cœur de toutes nos actions.

Très belle année 2022

Les élus de la liste « Unis pour Pierry »

Jean-Louis Richard - Éric Lavy - Alain Gallois

Naissance

Liam GUYON-LECOURTIER le 4 octobre 2021

Décès

Monsieur Avelino DA MOTA le 23 juin 2021
Monsieur Jacques GARIN le 27 septembre 2021

Exposition de crèches dans l'Église de Pierry

Cette année, pendant 2 week-end de décembre, malgré l'épidémie de Covid, nous avons eu le plaisir d'accueillir, dans le respect des mesures sanitaires, une centaine de personnes qui sont venues admirer l'exposition d'environ 85 crèches de toutes sortes : en laine tricotées aux aiguilles ou au crochet, en carton, en papier, en bois, en tissus, faites maison avec des bouchons ou des pinces à linge, des petites, des grandes, deux villages avec des santons et beaucoup d'autres, toutes différentes les unes des autres.
Un grand merci à tous les bénévoles qui ont installé les crèches et participé aux permanences pour le bon accueil des visiteurs

Numéros courts en cas d'urgence joignables gratuitement 24h/24h :
15 : SAMU
17 : Police
18 : Pompiers
112 : Urgence européen
114 : Personnes sourdes ou malentendantes (sms/fax uniquement)
115 : Accueil sans abri
119 : Allo enfance maltraitée
3237 : Pharmacies de garde
3624 : SOS Médecin
3977 : Contre maltraitance personnes âgées
3919 : Violences conjugales (Victimes et témoins)
03.26.56.96.60 Police d'Epernay

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ERIC PLASSON
Les articles publiés sont sous la responsabilité de leurs auteurs : soit le signataire, soit le Président de l'association
Bulletin Municipal
PIERRY B N°ISSN 1293 2698
DÉPÔT LÉGAL EN DATE DU 22 Juillet 2008
EDITEUR ET IMPRIMEUR Mairie de Pierry -51530